

ANNEXE 1

TERRITOIRES CONCERNES

ZONE BELGE:

ARRONDISSEMENT DE DINANT

ANHEE

Ahnée
Annevoie-Rouillon
Bioul
Denee
Haut le Wastia
Sosoye
Warnant

BEAURAING

Baronville
Beauraing
Dion
Fellenne
Feschaux
Focant
Froidfontaine
Honnay
Javingue
Martouzin- Neuville
Pondrôme
Voneche
Wancennes
Wiesme
Winenne

BIEVRE

Bellefontaine
Bièvre
Graide
Monceau en Ardennes
Noamé
Oisy

CINEY

Achêne
Braiban
Chevetogne
Ciney
Conneux
Leignon
Pessoux
Serinchamps
Sovet

DINANT	Anseremme Bovignes sur Meuse Dinant Dréhance Falmagne Falmignoul Foy Notre Dame Furfooz Lisogne Sorinnes Thynes
GEDINNE	Bourseigne-Neuve Bourseigne-Vielle Gedinne Houdremont Louette St Denis Louette St Pierre Malvoisin Patiqnies Rienne Sart-Custine Vencimont Willerzie
HASTIERE	Agimont Blaimont Hastière-Lavaux Hastière-Par Delà Heer Hermeton Sur Meuse Waulsort
HOUYET	Celles Ciergnon Custinne Finnevaux Hour Houyet Hulsonniaux Mesnil Saint Blaise Wanlin
ONHAYE	Anthée Falaën Gerin Onhaye Serville Sommière Weillen

ROCHEFORT	Ave et Auffe Buissonville Eprave Han sur Lesse Wavreille
VRESSE SUR SEMOIS	Alle Bohan Nafrature Orchimont Sugny, Vresse
YVOIR	Dorinne Durnal Evrechailles Godinne Purnode Spontin Yvoir

ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE

CERFONTAINE	Cerfontaine Daussois Senzelle Silenrieux Soumoy Villier Deux Églises
COUVIN	Aublain Boussu en Fagne Brûly Brûly de Pesche
DOISCHE	Doische Gimnée Gochenée Matagne la Grande Matagne la Petite Niverlée Romérée Soulme Vaucelles Vodelée
FLORENNES	Corenne Flavion Florennes Hanzinnelle Hanzinne Hemptinne Morialnée Morville Rosée Saint Aubin Thy-le- Bauduin

PHILIPPEVILLE	Fagnolle Franchimont Jamagne Jamiolle Merlemont Neuville Omezée Philippeville Roly Romedenne Samart Sart en Fagne Sautour Surice Villers en Fagne Villers le Gambon Vodecée
VIROINVAL	Dourbes Le Mesnil Mazée Nismes Oignies Olloy sur Viroin Treignes Vierves
WALCOURT	Berzée Castillon Chastrès Clermont Fontenelle Fraire Gourdinne Laneffe Pry Rognée Somzée Tarcienne Thy le Château Vogenée Walcourt

PROVINCE DE Luxembourg	
BOUILLON	Bellevaux Bouillon Corbion Dohan Les Hayons Mogimont Noirefontaine Poupehan Rochehaut Sensenruth Ucimont Vivy
FLORENVILLE	Chassepierre Florenville Fontenoille Lacuisine Lambermont Muno Sainte Cécile Villers devant Orval
CHINY	Chiny Fresnois Izel Jamoigne Les Bulles Moyen Pin Prouvy Romponcelle Suxy Termes Valansart

LISTE DES COMMUNES CONCERNEES

SECTEUR FRANCAIS:

CHARLEVILLE MEZIERES		SEDAN		FUMAY	
CODE POSTAL	COMMUNE	CODE POSTAL	COMMUNE	CODE POSTAL	COMMUNE
08290	Antheny	08210	Amblimont	08500	Anchamps
08290	Aouste	08370	Auflance	08320	Aubrives
08380	Auge	08200	Balan	08600	Charnois
08260	Auvillers-les-Forges	08140	Bazeilles	08600	Chooz
08290	Blanchefosse-et-Bay	08370	Bièvres	08170	Fépin
08260	Blombay	08110	Blagny	08600	Foischés
08230	Bourg-Fidèle	08350	Bosseval-et-Briancourt	08600	Fromelennes
08380	Brognon	08140	Brévilley	08170	Fumay
08290	Champlin	08110	Carignan	08600	Givet
08260	Chilly	08140	Daigny	08600	Ham-sur-Meuse
08380	Fligny	08140	Douzy	08170	Hargnies
08260	Girondelle	08110	Escombres-et-le-Chesnois	08170	Haybes
08230	Gué-d'Hossus	08210	Euilly-et-Lombut	08320	Hierges
08290	Hannappes	08200	Fleigneux	08600	Landrichamps
08290	La Férée	08200	Floing	08170	Montigny-sur-Meuse
08380	La Neuville-aux-Joûtes	08140	Franchéval	08600	Rancennes
08150	Laval-Morency	08370	Fromy	08500	Revin
08290	Liart	08200	Givonne	08320	Vireux-Molhain
08260	Marby	08370	Herbeuval	08320	Vireux-Wallerand
08290	Marlemont	08200	Illy		
08260	Maubert-Fontaine	08200	La Chapelle		
08380	Neuville-les-Beaulieu	08370	La Ferté-sur-Chiers		
08290	Prez	08110	Les Deux-Villes		
08230	Regniowez	08140	Mairy		
08230	Rocroi	08370	Malandry		
08230	Sévigny-la-Forêt	08370	Margny		
08380	Signy-le-Petit	08370	Margut		
08230	Taillette	08110	Maton-et-Clémency		
		08110	Messincourt		
		08110	Mogues		
		08370	Moiry		
		08140	Pouru-aux-Bois		
		08140	Pouru-Saint-Remy		
		08370	Puilly-et-Charbeaux		
		08370	Sapogne-sur-Marche		
		08370	Signy-Montlibert		
		08110	Williers		

ANNEXE 2

GRILLE DE HIERARCHISATION

ARRONDISSEMENT DE DINANT		SMUR 1	SMUR 2	SMUR 3	SMUR 4	
ANHEE	Ahnée	DINANT	GODINNE	CHR NAMUR		
	Annevoie-Rouillon	GODINNE	DINANT			
	Bioul					
	Denee		AUVELAIS		DINANT	
	Haut-le-Wastia	DINANT	GODINNE		CHR NAMUR	
	Sosoye	GODINNE	AUVELAIS		DINANT	
	Warnant	DINANT	GODINNE		CHR NAMUR	
BEAURAING	Baronville	DINANT	GODINNE	FUMAY		
	Beauraing			MARCHE		
	Dion			FUMAY		
	Fellenne					
	Feschaux		MARCHE	CHR NAMUR		
	Focant			LIBRAMONT		
	Froidfontaine			FUMAY		
	Honnay		GODINNE			
	Javingue		MARCHE	CHR NAMUR		
	Martouzin-Neuville					
	Pondrôme			FUMAY		
	Vonèche					
	Wancennes					
	Wiesme		GODINNE		MARCHE	
	Winenne					
BIEVRE	Bellefontaine	LIBRAMONT	SEDAN	MARCHE		
	Bièvre			DINANT		
	Graide					
	Monceau-en-Ardennes					
	Noamé					
	Oisy					
CINEY	Achêne	DINANT	CHR NAMUR	CHR NAMUR BIS		
	Braiban					
	Chevetogne		MARCHE	CHR NAMUR		
	Ciney		CHR NAMUR	CHR NAMUR BIS		
	Conneux	MARCHE	CHR NAMUR			
	Leignon					
	Pessoux	DINANT				
	Serinchamps	MARCHE				
Sovet	DINANT	CHR NAMUR	CHR NAMUR BIS			
DINANT	Anseremme	DINANT	GODINNE	CHR NAMUR		
	Bouvignes-sur-Meuse					
	Dinant					
	Dréhance					
	Falmagne					
	Falmignoul					
	Foy-Notre-Dame					
	Furfooz					
	Lisogne					
	Sorinnes					
	Thynes					

ANNEXE 2

GRILLE DE HIERARCHISATION

ARRONDISSEMENT DE DINANT		SMUR 1	SMUR 2	SMUR 3	SMUR 4
GEDINNE	Bourseigne-Neuve	LIBRAMONT	FUMAY	DINANT	
	Bourseigne-Vieille				
	Gedinne				
	Houdremont				
	Louette-Saint-Denis				
	Louette-Saint-Pierre				
	Malvoisin		DINANT	MARCHE	FUMAY
	Patignies		FUMAY	DINANT	
	Rienne		DINANT	FUMAY	
	Sart-Custine		FUMAY	DINANT	
	Vencimont				
	Willerzie				
HASTIERE	Agimont	DINANT	GODINNE	FUMAY	
	Blaimont			CHR NAMUR	FUMAY
	Hasti�re-Lavaux			FUMAY	
	Hasti�re-Par-Del�			CHR NAMUR	FUMAY
	Heer				
	Hermeton-sur-Meuse				
	Waulsort				
HOUYET	Celles	DINANT	GODINNE	CHR NAMUR	
	Ciergnon		MARCHE	GODINNE	
	Custinne		GODINNE	MARCHE	
	Finnevaux		MARCHE	CHR NAMUR	
	Hour			GODINNE	
	Houyet		GODINNE	CHR NAMUR	
	Hulsonniaux				
	Mesnil-Saint-Blaise		MARCHE		
	Wanlin				
ONHAYE	Anth�e	DINANT	GODINNE	CHR NAMUR	
	Fala�n			AUVELAIS	
	Gerin			CHR NAMUR	
	Onhaye			AUVELAIS	
	Serville			CHR NAMUR	
	Sommi�re				
	Weillen				
ROCHEFORT	Ave-et-Auffe	DINANT	MARCHE	CHR NAMUR	
	Buissonville	MARCHE	DINANT		
	Eprave				
	Han-sur-Lesse				
	Wavreille				
VRESSE SUR SEMOIS	Alle	LIBRAMONT	SEDAN	CHARLEVILLE MEZIERES	
	Bohan			FUMAY	
	Nafrature				
	Orchimont			CHARLEVILLE MEZIERES	
	Sugny, Vresse				
YVOIR	Dorinne	DINANT	GODINNE	CHR NAMUR	
	Durnal	GODINNE	DINANT		
	Evrechailles				
	Godinne			AUVELAIS	
	Purnode	DINANT	GODINNE		
	Spontin		CHR NAMUR	GODINNE	
	Yvoir		GODINNE	CHR NAMUR	

ANNEXE 2

GRILLE DE HIERARCHISATION

ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE		SMUR 1	SMUR 2	SMUR 3	SMUR 4
CERFONTAINE	Cerfontaine	CHIMAY	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	
	Daussois	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	CHIMAY	
	Senzelle	CHIMAY	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	
	Silenrieux	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	CHIMAY	
	Soumoy	CHIMAY	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	
	Villers-Deux-Églises	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	CHIMAY	
COUVIN	Aublain	CHIMAY	CHU CHARLEROI	FUMAY	
	Boussu-en-Fagne			ND CHARLEROI	
	Brûly		FUMAY	CHARLEVILLE MEZIERES	
	Brûly-de-Pesche			CHU CHARLEROI	
	Couvin				
	Cul-des-Sarts				
	Daily		CHU CHARLEROI	FUMAY	
	Frasnes			ND CHARLEROI	
	Gonrioux			FUMAY	
	Mariembourg			ND CHARLEROI	
	Pesches			FUMAY	
	Petigny		FUMAY	CHU CHARLEROI	
	Petite-Chapelle			CHARLEVILLE MEZIERES	
	Presgaux		CHU CHARLEROI	FUMAY	
DOISCHE	Doische	DINANT	GODINNE	CHU CHARLEROI	FUMAY
	Gimnée		FUMAY	CHIMAY	
	Gochenée		GODINNE	AUVELAIS	
	Matagne-la-Grande	CHIMAY	DINANT	FUMAY	
	Matagne-la-Petite		FUMAY	DINANT	
	Nivelée	DINANT	CHIMAY	FUMAY	
	Romérée		CHU CHARLEROI		
	Soulme		GODINNE		AUVELAIS
	Vaucelles		FUMAY	CHIMAY	
	Vodelée		CHU CHARLEROI	FUMAY	
	FLORENNES	Corenne	DINANT	AUVELAIS	GODINNE
Flavion		GODINNE		AUVELAIS	
Florennes		AUVELAIS	DINANT	GODINNE	
Hanzinnelle		CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	AUVELAIS	
Hanzinne					
Hemptinne				DINANT	
Morialnée			AUVELAIS	ND CHARLEROI	
Morville		DINANT	GODINNE	AUVELAIS	
Rosée					
Saint-Aubin			AUVELAIS	CHU CHARLEROI	
Thy-le-Bauduin		CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	ND GOSSELIE	
PHILIPPEVILLE	Fagnolle	CHIMAY	ND CHARLEROI	AUVELAIS	
	Franchimont	ND CHARLEROI	CHIMAY		
	Jamagne		CHIMAY		
	Jamiolle	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	CHIMAY	
	Merlemont	DINANT	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	
	Neuville	CHIMAY		AUVELAIS	
	Omezée	DINANT			
	Philippeville	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	CHIMAY	
	Roly	CHIMAY	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	
	Romedenne	DINANT			
	Samart	CHIMAY			
	Sart-en-Fagne		DINANT	CHU CHARLEROI	
	Sautour				
	Surice	DINANT	CHU CHARLEROI	DINANT	
	Villers-en-Fagne	CHIMAY		AUVELAIS	
	Villers-le-Gambon	DINANT		DINANT	
	Vodecée	CHIMAY		ND CHARLEROI	
		DINANT			

ANNEXE 2

GRILLE DE HIERARCHISATION

ARRONDISSEMENT DE PHILIPPEVILLE		SMUR 1	SMUR 2	SMUR 3	SMUR 4
VIROINVAL	Dourbes	CHIMAY	FUMAY	DINANT	
	Le Mesnil				
	Mazée				
	Nismes		CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	
	Oignies		FUMAY	CHARLEVILLE MEZIERES	
	Olloy sur Viroin			DINANT	
	Treignes		DINANT	FUMAY	
	Vierves				
WALCOURT	Berzée	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	ND GOSSELIE	
	Castillon	ND CHARLEROI	CHU CHARLEROI	CHIMAY	
	Chastrès	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI	ND GOSSELIE	
	Clermont	ND CHARLEROI	CHU CHARLEROI	CHIMAY	
	Fontenelle	CHU CHARLEROI	ND CHARLEROI		ND GOSSELIE
	Fraire				
	Gourdinne				
	Laneffe				
	Pry				
	Rognée				
	Somzée				
	Tarcienne				
	Thy le Château				
	Vogenée				
	Walcourt	ND CHARLEROI	CHIMAY		

ANNEXE 2

GRILLE DE HIERARCHISATION

PROVINCE DE Luxembourg		SMUR 1	SMUR 2	SMUR 3
BOUILLON	Bellevaux	LIBRAMONT	SEDAN	BASTOGNE
	Bouillon			CHARLEVILLE MEZIERES
	Corbion			
	Dohan			BASTOGNE
	Les Hayons			
	Mogimont			CHARLEVILLE MEZIERES
	Noirefontaine			
	Poupehan			
	Rochehaut			
	Sensenruth			
	Ucimont			
	Vivy			
FLORENVILLE	Chassepierre	LIBRAMONT	SEDAN	CHARLEVILLE MEZIERES
	Florenville			ARLON
	Fontenoille			CHARLEVILLE MEZIERES
	Lacuisine			ARLON
	Lambermont			CHARLEVILLE MEZIERES
	Muno			
	Sainte-Cécile			LIBRAMONT
	Villers-devant-Orval	ARLON		
CHINY	Chiny	LIBRAMONT	SEDAN	ARLON
	Frenois	ARLON	LIBRAMONT	BASTOGNE
	Izel	LIBRAMONT	ARLON	SEDAN
	Jamoigne	ARLON	LIBRAMONT	SEDAN
	Les Bulles	LIBRAMONT	ARLON	BASTOGNE
	Moyen	LIBRAMONT	ARLON	SEDAN
	Pin	LIBRAMONT	ARLON	SEDAN
	Prouvy	ARLON	LIBRAMONT	SEDAN
	Romponcelle	ARLON	LIBRAMONT	SEDAN
	Suxy	LIBRAMONT	ARLON	BASTOGNE
	Termes	ARLON	LIBRAMONT	BASTOGNE
	Valansart	ARLON	LIBRAMONT	SEDAN

GRILLE DE HIERARCHISATION

SECTEUR CHARLEVILLE-MEZIERES

Commune	Code postal	SMUR 1ère intention	SMUR 2ème intention	SMUR 3ème intention	SMUR 4ème intention
Antheny	08290	Charleville-Mézières	Hirson	Fumay	Chimay
Aouste	08290	Charleville-Mézières	Hirson	Fumay	Chimay
Auge	08380	Charleville-Mézières	Hirson	Chimay	Fumay
Auvillers-les-Forges	08260	Charleville-Mézières	Hirson	Fumay	Chimay
Blanchefosse-et-Bay	08290	Charleville-Mézières	Hirson	Chimay	Fumay
Blombay	08260	Charleville-Mézières	Fumay	Hirson	Chimay
Bourg-Fidèle	08230	Charleville-Mézières	Fumay	Chimay	
Brognon	08380	Charleville-Mézières	Chimay	Hirson	
Champlin	08290	Charleville-Mézières	Hirson	Fumay	Chimay
Chilly	08260	Charleville-Mézières	Fumay	Hirson	Chimay
Fligny	08380	Charleville-Mézières	Hirson	Chimay	
Girondelle	08260	Charleville-Mézières	Fumay	Chimay	Rethel
Gué-d'Hossus	08230	Charleville-Mézières	Fumay	Chimay	
Hannappes	08290	Charleville-Mézières	Hirson	Chimay	Fumay
La Férée	08290	Charleville-Mézières	Rethel	Chimay	
La Neuville-aux-Joûtes	08380	Charleville-Mézières	Hirson	chimay	
Laval-Morency	08150	Charleville-Mézières	Fumay	Hirson	Chimay
Liart	08290	Charleville-Mézières	Rethel	Fumay	Chimay
Marby	08260	Charleville-Mézières	Fumay	Chimay	
Marlemont	08290	Charleville-Mézières	Chimay	Sedan	
Maubert-Fontaine	08260	Charleville-Mézières	Fumay	Chimay	
Neuville-les-Beaulieu	08380	Charleville-Mézières	Chimay	Fumay	
Prez	08290	Charleville-Mézières	Rethel	Fumay	Chimay
Regniowez	08230	Charleville-Mézières	Chimay	Fumay	
Rocroi	08230	Charleville-Mézières	Fumay	Chimay	
Sévigny-la-Forêt	08230	Charleville-Mézières	Fumay	Chimay	
Signy-le-Petit	08380	Charleville-Mézières	Hirson	Chimay	Fumay
Taillette	08230	Charleville-Mézières	Fumay	Chimay	

GRILLE DE HIERARCHISATION

SECTEUR FUMAY

Commune	Code postal	SMUR 1ère intention	SMUR 2ème intention	SMUR 3ème intention	SMUR 4ème intention
Anchamps	08500	Fumay	Charleville-Mézières	Sedan	Chimay
Aubrives	08320	Fumay	Dinant	Chimay	
Charnois	08600	Fumay	Dinant	Chimay	
Chooz	08600	Fumay	Dinant	Charleville-Mézières	
Fépin	08170	Fumay	Charleville-Mézières	Dinant	
Foischés	08600	Fumay	Dinant	Libramont	
Fromelennes	08600	Fumay	Dinant	Libramont	
Fumay	08170	Fumay	Charleville-Mézières	Chimay	Dinant
Givet	08600	Fumay	Dinant	Libramont	Chimay
Ham-sur-Meuse	08600	Fumay	Dinant	Chimay	
Hargnies	08170	Fumay	Charleville-Mézières	Dinant	
Haybes	08170	Fumay	Charleville-Mézières	Dinant	Chimay
Hierges	08320	Fumay	Dinant	Chimay	Charleville-Mézières
Landrichamps	08600	Fumay	Dinant	Hirson	
Montigny-sur-Meuse	08170	Fumay	Dinant	Charleville-Mézières	
Rancennes	08600	Fumay	Dinant	Chimay	
Revin	08500	Fumay	Charleville-Mézières	Chimay	
Vireux-Molhain	08320	Fumay	Dinant	Chimay	
Vireux-Wallerand	08320	Fumay	Dinant	Chimay	

GRILLE DE HIERARCHISATION

SECTEUR SEDAN

Commune	Code postal	SMUR 1ère intention	SMUR 2ème intention	SMUR 3ème intention	SMUR 4ème intention
Amblimont	08210	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Auflance	08370	Sedan	Libramont	Charleville-Mézières	
Balan	08200	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Bazeilles	08140	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Bièvres	08370	Sedan	Charleville-Mézières	Vouziers	Libramont
Blagny	08110	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Bosseval-et-Briancourt	08350	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Brévilly	08140	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Carignan	08110	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Daigny	08140	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Douzy	08140	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Escombres-et-le-Chesnois	08110	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Euilly-et-Lombut	08210	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Fleigneux	08200	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Floing	08200	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Francheval	08140	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Fromy	08370	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Givonne	08200	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	Rethel
Herbeuval	08370	Sedan	Libramont	Charleville-Mézières	
Illy	08200	Sedan	Charleville-Mézières	Rethel	Libramont
La Chapelle	08200	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
La Ferté-sur-Chiers	08370	Sedan	Charleville-Mézières	Vouziers	Libramont
Les Deux-Villes	08110	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Mairy	08140	Sedan	Charleville-Mézières	Rethel	Libramont
Malandry	08370	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Margny	08370	Sedan	Libramont	Charleville-Mézières	
Margut	08370	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	Vouziers
Maton-et-Clémency	08110	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Messincourt	08110	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Mogues	08110	Sedan	Libramont	Charleville-Mézières	
Moiry	08370	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Pouru-aux-Bois	08140	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	Rethel
Pouru-Saint-Remy	08140	Sedan	Charleville-Mézières	Rethel	Libramont
Puilly-et-Charbeaux	08370	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Sapogne-sur-Marche	08370	Sedan	Libramont	Charleville-Mézières	
Signy-Montlibert	08370	Sedan	Charleville-Mézières	Libramont	
Williers	08110	Sedan	Libramont	Charleville-Mézières	

PROCEDURE OPERATIONNELLE : PRINCIPES GENERAUX

L'objectif de cette coopération est la continuité des soins urgents et non programmés à domicile et sur la voie publique, dans l'intérêt du patient, lorsqu'il existe une situation de carence de SMUR d'un pays.

Il s'agit d'une procédure effective au quotidien, totalement indépendante d'évènements exceptionnels type catastrophe.

Les mesures de placement psychiatrique sont exclues du champ d'application de cette procédure.

Par principe, l'hospitalisation d'un patient se fera préférentiellement vers l'hôpital de rattachement du SMUR couvrant son secteur d'intervention en première intention : les conditions d'hospitalisations ne sont donc pas modifiées, seul le vecteur médical change.

Les vecteurs de transport sont ceux du pays où se situe l'intervention.

CONDITIONS DE DECLENCHEMENT DE L'ALERTE

Le SMUR du pays où se situe l'intervention est envoyé en première intention, sauf cas particuliers. En cas d'indisponibilité, il sera fait appel au SMUR disponible de l'autre versant frontalier.

Les communes concernées par la convention seront décrites en annexe 2, avec la liste précise des SMUR intervenants.

PROCEDURE D'APPEL

Les centres de secours 100 de Namur et d'Arlon pour la Belgique et le centre 15 de Charleville seront les seuls demandeurs d'intervention d'un SMUR hors frontière.

Des numéros d'appels directs seront créés dans chaque centre, permettant une liaison rapide et directe entre le centre demandeur et le centre effecteur.

Les secours seront sollicités selon la grille de hiérarchisation fixée à l'annexe 2.

Toute demande d'intervention sera faite par téléphone. Le SMUR part à l'appel téléphonique. Une confirmation par fax ou par e-mail est adressée au centre de régulation demandeur.

VEHICULES SMUR

Les communications seront exclusivement téléphoniques lors d'une intervention à l'étranger, ce qui nécessite de libérer l'accès à l'international des GSM.

Pour éviter les problèmes de réseau, l'appel vers des centres de régulation (100 et 15) devra se faire par le numéro communiqué (mettre les numéros en annexe). En solution dégradée, le 112 pourra être utilisé.

En cas de difficultés pour trouver le site d'intervention, un guidage pourra s'effectuer via le centre de régulation du pays d'intervention.

Les équipes devront disposer d'une cartographie papier ainsi que GPS couvrant la zone frontalière du secteur étranger d'intervention.

Pour des impératifs médicaux légaux, les horaires des SMUR seront donnés, pour valider le départ de leur base et à l'arrivée sur les lieux au centre du pays demandeur.

Les vecteurs d'intervention intervenant sur le sol étranger restent prioritaires selon les règles en vigueur.

INTERVENTION

Un comité de suivi coordonnera une fois l'an les procédures d'application des protocoles d'interventions dans le cadre de la convention.

Les attitudes thérapeutiques seront celles prévues dans les protocoles du SMUR intervenant.

Dans le cas où un SMUR local se libère, il peut être procédé à une opération combinée entre le SMUR étranger et celui qui se libère. De la même manière, cette opération peut s'effectuer avec un hélicoptère local (jonction).

La prescription des médicaments s'effectuera en DCI.

BILAN DE L'INTERVENTION

Un bilan de l'intervention sera transmis au médecin de l'hôpital d'accueil via le centre de secours 100 ou le centre 15 dans une « triangulaire ».

HOSPITALISATION

Par principe, l'hospitalisation d'un patient se fera préférentiellement vers l'hôpital de rattachement du SMUR couvrant son secteur d'intervention en première intention.

En France, le patient dispose du libre choix du lieu d'hospitalisation (restriction faite de l'adéquation de son état clinique et des possibilités d'accueil du plateau technique). En Belgique, le centre de secours 100 orientera le patient en fonction de sa pathologie.

Le médecin du SMUR intervenant peut décider, sous sa responsabilité et en concertation avec le centre de régulation, de confier le patient aux ambulanciers / pompiers, sans médicalisation du transport vers le centre d'accueil hospitalier.

DOSSIER MEDICAL

Le SMUR remettra la fiche médicale d'intervention (qui sera celle du lieu d'exercice habituel) au service hospitalier receveur.

Un échange sera effectué afin que chaque SMUR transfrontalier ait à sa disposition des certificats (décès, naissance, refus d'hospitalisation...) du pays voisin.

Le centre 15 côté français et le centre de secours 100 côté belge se chargeront de cet échange.

ASPECT REGLEMENTAIRES

Les conseils de l'ordre des médecins français et belges reconnaissent la légitimité, dans ce cadre prédéfini de l'urgence, de l'exercice médical dans le pays voisin.

Les règles de la responsabilité médicale seront celles du pays d'intervention.

Le personnel des SMUR est invité à avertir les assureurs respectifs (responsabilité civile professionnelle) de la possibilité d'interventions dans le pays voisin.

ANNEXE 4

Annexe financière

La compensation financière des interventions des SMUR français en Belgique et des SMUR belges en France s'effectuera selon les procédures définies par les règlements européens 1408/71 et 574/72 (E125) sur la coordination des systèmes de sécurité sociale dans l'UE.

Les SMUR français factureront les interventions dispensées aux assurés sociaux belges sur base du tarif à la demi-heure qui leurs ont été attribués, à la Caisse Primaire de leur circonscription avec un formulaire E112 F SMUR.

Les SMUR belges factureront les interventions dispensées aux assurés sociaux français sur base d'un tarif à la demi-heure calculé sur la moyenne des tarifs des SMUR français frontaliers suivant le tableau ci-dessous à un organisme assureur belge avec un formulaire E112 B SMUR.

Les SMUR français et belges établiront les E112 sur base des informations figurant sur pièces de sécurité sociale des personnes prises en charge.

Pour tarifier leurs prestations, les SMUR belges utiliseront le pseudo-code de la nomenclature des prestations de l'assurance maladie belge créée à cet effet.

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS FRANCAIS	TARIFS A LA DEMI- HEURE en 2007 pour les interventions des SMUR français	TARIF MOYEN 2007 Applicable aux hôpitaux belges
CH CALAIS	494,5	
CH DUNKERQUE	573,73	
CH ARMENTIERES	379,48	
CHRU LILLE	411	
CH FOURMIES	321	
CH TOURCOING	409,26	
CH MAUBEUGE	297	
CH ROUBAIX	348	
CH VALENCIENNES	366,6	
CH CHARLEVILLE	287	
CH MONT SAINT MARTIN	446	
CH VERDUN	593,94	
MOYENNE des tarifs SMUR français = FORFAIT HOPITAUX BELGES		410,63

Ce dispositif de prise en charge financière des interventions SMUR transfrontalières franco belge sera redéfini dès que la tarification à l'activité T2A sera d'application pour l'ensemble des SMUR français.